

5 février 2022

Fiche presse

Signature du Protocole d'aménagement de la RN 20

Le protocole d'aménagement de la RN20 a été signé ce samedi 5 février à Tarascon-sur-Ariège entre l'État, la Région Occitanie et le Département de l'Ariège, en présence de M. Jean CASTEX, Premier ministre.

Ce protocole exprime la volonté partagée des partenaires d'accélérer la mise en œuvre opérationnelle des aménagements prioritaires de la RN20, un axe structurant pour l'Occitanie et ses habitants.

La RN 20 permet en effet un accès privilégié au massif des Pyrénées, aux stations de ski et de thermalisme, ainsi qu'à l'ensemble des autres sites touristiques. Connexion vers les Pyrénées-Orientales, la plaine du Roussillon et la Méditerranée, elle s'intègre à l'itinéraire européen E09, axe historique reliant Paris à l'Andorre et à l'Espagne.

Dans la continuité du protocole d'itinéraire sur la RN20 en Ariège signé le 22 mars 2017, ce nouveau protocole acte les financements nécessaires à la réalisation de plusieurs aménagements de la RN20, dont déviation de Tarascon-sur-Ariège par le tunnel de Quié.

Le coût des travaux de la déviation de Tarascon-sur-Ariège est aujourd'hui estimé à 194 millions d'euros TTC à terminaison, financés à 60% par l'État, 20% par la Région Occitanie et 20% par le Département de l'Ariège. Compte tenu des moyens déjà réunis dans le contrat de plan 2015-2022 et des moyens financiers dédiés mis en place par l'État dès 2021, les partenaires inscriront 186,5 millions d'euros TTC dans le prochain contrat de plan État-Région 2023-2027.

La déviation de Tarascon-sur-Ariège constitue une opération majeure : les acquisitions foncières sont aujourd'hui sécurisées, et les études se poursuivent en vue d'une enquête publique fin 2023 destinée à obtenir l'autorisation environnementale. Le début des travaux est ainsi prévu pour 2024 : le tunnel sera percé, bétonné, puis il sera équipé. La mise en service interviendra après 5 années de travaux. Elle permettra un gain de 20 minutes sur les trajets en heure de pointe.

Dès 2022, 2 millions d'euros sont consacrés au financement des aménagements transitoires de la traversée de Tarascon-sur-Ariège, répartis entre l'État (60%) et la Région (40%) ainsi que 12 millions d'euros consacrés à des aménagements de sécurité des carrefours d'accès à Ornodac-Ussat-les-bains financés par l'État (60 %), la Région (20 %) et le Département (20 %).



Quié